



## Autonomie alimentaire

Afin de favoriser l'autonomie alimentaire du Québec, une série de mesures est mise en œuvre pour soutenir l'achat local et accroître la production et la productivité du secteur bioalimentaire.

### Ces mesures impliquent entre autres :

- l'adoption de technologies et l'acquisition d'équipement et de matériel pour accroître la productivité de la main-d'œuvre agricole et la productivité au champ,

## Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025

Avec un investissement de 91 M\$, le gouvernement compte sur les entrepreneurs serricoles déjà impliqués dans la production de fruits et de légumes en serre pour prendre de l'expansion et souhaite stimuler la venue de nouveaux entrepreneurs dans cette industrie vouée à un avenir prometteur. Cette filière contribuera non seulement à la relance économique, mais aussi à l'autonomie alimentaire des Québécois en misant sur des sources d'énergie renouvelables reconnues pour leur faible empreinte environnementale.

• le développement de la production et de la transformation québécoise de légumes et de fruits, de bœuf et de céréales pour l'alimentation humaine.

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

---

## Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ

Saviez-vous que le Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est entré en vigueur le 24 janvier 2019?

Depuis l'adoption de ce règlement, il n'est plus nécessaire d'obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser certaines activités en zone agricole, lorsque les critères prévus sont remplis.

Le Règlement représente un allègement administratif pour la clientèle de la CPTAQ (ex. : producteurs agricoles, municipalités, citoyens).

[En savoir plus](#)

Pour toute question concernant la portée du Règlement, communiquez avec la CPTAQ :

- Tél. : 1 800 361-2090 (bureau de Longueuil) | 1 800 667-5294 (bureau de Québec)
- Courriel : [info@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:info@cptaq.gouv.qc.ca)

---

 ENVOYER À UN AMI  SITE WEB     